



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS D'IMPÔT 2019

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

La notice de cet avis est disponible dans impots.gouv.fr via la barre de recherche

M GUINLE JACKY
4 RUE DES GARENNES
65320 BORDERES SUR L ECHEZ

Vos références

Numéro fiscal (C) : 07 95 198 021 261
Référence de l'avis : 19 65 4039989 04
Numéro de contrat de prélèvement : M3 65 0007171 07
RUM* : FR46ZZZ005002M365000717107
Numéro de propriétaire : 100 G00246 B

Débiteur(s) légal(aux) :
USUF/INDIVIS 4101 MBCGWK
M GUINLE JACKY

USUF/INDIVIS 11141 MBFF68
MME GRONDONNA SOLANGE J

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 05/09/2019
Date de mise en recouvrement : 31/08/2019

* Référence Unique de Mandat

Votre situation

MONTANT RESTANT À PRÉLEVER 475,00 €

Détail du montant restant à prélever

Montant de vos taxes foncières 2 395,00 €

Acomptes mensuels versés 1 920,00 €

65028

Compte à débiter :
FR76 1313 5000 8004 0641 6076 225
MR OU MME GUINLE JACKY
CE MID PYRENEES TOULOUSE

Prochaines échéances 2019 :

Les échéances ci-dessous se substituent à la date limite de paiement fixée au 15/10/2019

16 SEPTEMBRE 2019	240,00 €
15 OCTOBRE 2019	235,00 €

AVIS D'ÉCHÉANCES 2020 :

Sauf modifications qui vous seront signalées (modification législative, dégrèvement, imposition complémentaire, demande de modification de contrat), vos prélèvements 2020 au titre des taxes foncières seront les suivants :

15 JANVIER 2020	239,00 €	15 JUIN 2020	239,00 €
17 FEVRIER 2020	239,00 €	15 JUILLET 2020	239,00 €
16 MARS 2020	239,00 €	17 AOUT 2020	239,00 €
15 AVRIL 2020	239,00 €	15 SEPTEMBRE 2020	239,00 €
15 MAI 2020	239,00 €	15 OCTOBRE 2020	239,00 €

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation depuis votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, avant le 31 décembre 2020 (sauf cas particuliers visés à l'article R* 196-2 du livre des procédures fiscales). Pour les locaux commerciaux et industriels, vous devez vous rapprocher du centre des impôts fonciers ou de la cellule foncière qui reste compétente en matière de gestion de la taxe foncière (ses coordonnées sont disponibles auprès de votre centre des finances publiques).

Vos démarches

impots.gouv.fr : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.

Par courriel : Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr

Par téléphone :
 - Pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel, votre centre prélèvement service : 0 810 012 011* - Courrier : CENTRE PRELEVEMENT SERVICE 69327 LYON CEDEX 3
 - Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).

⇒ **Sur place** :
 Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :
 Pour obtenir des réponses plus détaillées :
 • Sur le paiement de votre impôt :
SERVICE IMPOTS PARTICULIERS TARBES
 1 BRD DU MARECHAL JUIN - 65023 TARBES CEDEX 9
 Tél : 05 62 44 40 50
 • Sur le montant de votre impôt :
SERV DEPT DES IMPOTS FONCIERS HAUTES PYRENEES - CELLULE FONCIERE DEPARTEMENTAL
 1 BRD DU MARECHAL JUIN - 65023 TARBES CEDEX 9
 Tél : 05 62 44 40 59

**(Service 0,06 € / min + prix appel - depuis l'étranger renseignez-vous auprès de votre opérateur)*

Département : 65 HAUTES PYRENEES

Commune : 100 BORDERES SUR-L ECHEZ

TF 2019		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2018	17,82 %	%	0,265 %	24,69 %	0,205 %	10,65 %	0,216 %	
	Taux 2019	17,82 %	%	0,398 %	24,69 %	0,196 %	8,49 %	0,211 %	
	Adresse	4 RUE DES GARENNES							
	Base ①	4387		4387	4387	4387	4387	4387	
	Cotisation	782		17	1083	9	405	9	2305
	Cotisation lissée ②								
	Adresse								
	Base ①								
	Cotisation								
	Cotisation lissée ②								
Cotisations 2018	765		11	1060	9	457	9		
Cotisations 2019	782		17	1083	9	405	9		
Variation	+2,22 %	%	+54,55 %	+2,17 %	0 %	-11,38 %	0 %	2305	
	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
Propriétés non bâties	Taux 2018	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2019	%	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres Non agricoles								
	Bases terres agricoles								
	Cotisations 2018								
	Cotisations 2019								
	Variation	%	%	%	%	%	%	%	
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
	Base État						Droit proportionnel :		
	Base Collectivité						Droit fixe :		
La taxe sur les ordures ménagères comprend une part incitative de 33 €.					Frais de gestion de la fiscalité directe locale			90	
					Dégrèvement Habitation principale				
					Dégrèvement JA État				
					Dégrèvement JA Collectivité				
Montant de votre impôt :								2395	